



L'EUROPE ET MOI

ELECTIONS EUROPEENNES 2019

Du 23 au 26 mai 2019, tous les citoyens européens iront aux urnes pour choisir leurs représentants au Parlement européen. Pour compléter notre brochure "Elections européennes, mode d'emploi", nous vous proposons un petit tour d'horizon pour mieux vous renseigner et vous faire entendre.

Que fait le Parlement européen ? Quelles sont les activités parlementaires de nos députés ? Quelles sont les réalisations concrètes de leurs travaux ? Et si je veux faire entendre ma voix, quels recours en dehors des élections ?

Réponses ici !



MON DEPUTE ET MOI

TRANSPARENCE

Dans un souci de transparence la plus complète possible, de nombreux outils ont été mis à la disposition des citoyens européens pour surveiller les activités du Parlement européen. Ainsi, il est possible de suivre le travail quotidien de chaque député, le droit d'accès des citoyens aux documents des institutions européennes est garanti.



QUE FAIT MON DEPUTE...

Pour savoir quelles sont les activités parlementaires de vos députés ((déclarations, avis, présence dans l'hémicycle...)) rendez-vous sur le site Internet du Parlement européen <http://www.europarl.europa.eu>

COMBIEN GAGNE-T-IL ?

Depuis le 1er juillet 2018, la rémunération mensuelle des députés, prévue par le statut unique, s'élève à 8 757,70 euros avant impôts. Elle est imputée sur le budget du Parlement et s'établit à 6 824,85 euros après déduction de l'impôt européen et des cotisations sociales. Elle peut également être imposée dans les États membres. La rémunération de base est fixée à 38,5 % de la rémunération de base d'un juge de la Cour de justice de l'Union européenne.

https://europa.eu/youth/discovereu_fr



CODE DE CONDUITE DES DEPUTES EUROPEENS

Le code de conduite est entré en vigueur le 1er janvier 2012. Il a pour principe fondateur que les députés agissent uniquement dans l'intérêt général et conduisent leurs travaux avec désintéressement, intégrité, transparence, diligence, honnêteté et responsabilité, tout en veillant à préserver la réputation du Parlement européen.

Le code de conduite définit les conflits d'intérêts ainsi que la manière dont les députés doivent les résoudre, en incluant par exemple des règles relatives aux cadeaux officiels reçus par les députés et aux activités professionnelles des anciens députés.

REALISATIONS DU PARLEMENT

L'Europe vous accompagne et vous protège



PROTECTION DES DONNEES

De nouvelles dispositions européennes sur la protection des données ont été prises par les députés européens, visant à rendre aux citoyens le contrôle de leurs données personnelles et à créer un niveau élevé et uniforme de protection des données à travers l'UE, adapté à l'ère numérique..

<http://www.europarl.europa.eu>

REDUCTION DE L'UTILISATION DE SACS PLASTIQUES

Les pays de l'UE seront tenus de réduire l'utilisation des sacs en plastique les plus fréquents et les plus polluants de façon drastique en vertu des nouvelles règles votées par le Parlement.

<http://www.europarl.europa.eu>



ENERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITE ENERGETIQUE

Le Parlement a adopté un objectif contraignant d'ici 2030 en matière d'énergies renouvelables (32%) et un objectif indicatif en matière d'efficacité énergétique (32,5%).

<http://www.europarl.europa.eu>

LE PARLEMENT VOTE POUR SUPPRIMER LES OBSTACLES AU COMMERCE EN LIGNE TRANSFRONTALIER

Les acheteurs en ligne bénéficieront d'un accès transfrontalier plus large aux produits, aux réservations d'hôtel, aux locations de voitures, ou encore aux billets de concert dans l'UE. Les consommateurs pourront acheter en ligne dans l'UE sans être bloqués ou automatiquement redirigés

Les commerçants devront traiter les consommateurs transfrontaliers de la même façon que les acheteurs locaux, en leur proposant les mêmes prix.

<http://www.europarl.europa.eu>

FAITES-VOUS ENTENDRE

L'Europe vous accompagne et vous protège



ELECTIONS EUROPEENNES

Les prochaines élections européennes auront lieu du 23 au 26 mai 2019 et donneront à chaque citoyen européen la possibilité de choisir qui les représentera au Parlement européen. Contribuez à forger l'avenir de l'Europe !

<http://www.europarl.europa.eu>

INITIATIVE CITOYENNE

Mise en place par le traité de Lisbonne, l'"initiative citoyenne" permettra à un million de citoyens d'au moins un quart des États membres de demander à la Commission européenne de proposer une législation dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

<http://ec.europa.eu/citizens-initiative>



PETITIONS

À n'importe quel moment, tout citoyen, à titre individuel ou en association avec d'autres, peut exercer son droit de pétition auprès du Parlement européen conformément à l'article 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union. La pétition peut prendre la forme d'une plainte ou d'une requête et peut porter sur des affaires d'intérêt public ou d'intérêt privé.



MEDIATEUR EUROPEEN

Si vous n'êtes pas satisfait de la manière dont les institutions européennes ont traité un dossier qui vous concerne, vous pouvez faire appel au Médiateur européen. Le Médiateur enquête sur les plaintes relatives à des cas présumés de mauvaise administration de la part des institutions et organes de l'Union, plus précisément de la Commission, du Conseil de l'Union européenne, du Parlement européen, du Comité des régions, du Comité économique et social et de toutes les agences de l'Union.

<https://www.ombudsman.europa.eu/fr/home>